

Revenu universel d'activité (RUA) – Contribution des Restos

En préambule, les Restos du Cœur s'attachent à positionner le Revenu universel d'activité (RUA) comme instrument de lutte contre la pauvreté. En ce sens, le Revenu Universel d'Activité :

- Se doit d'être un levier de lutte contre la pauvreté de tous et couvrir l'ensemble des publics.
- Doit permettre d'avoir accès à des ressources financières décentes pour subsister et pourvoir aux besoins essentiels.
- Doit considérer globalement les facteurs d'exclusion et ne pas cibler l'activité comme unique vecteur d'inclusion.

Les Restos du Cœur partagent l'une des ambitions posées par le principe du Revenu universel d'activité (RUA) : **celle de la simplification des prestations dans la perspective de faciliter l'accès aux droits des personnes**. Cette question est indissociable d'une réflexion plus large à conduire sur l'ensemble des freins au recours : la question de l'accompagnement, de la fracture numérique et la dématérialisation, la désertification de certains territoires à travers le recul de la présence physique des services publics. La dé-complexification ne répondra que partiellement aux difficultés de recours.

Le RUA ne peut en ce sens se limiter aux personnes en situation de retrouver une activité. L'un des fondements de la réforme envisagée nous semble en partie contestable : l'idée que la remise à l'emploi ou la reprise d'activités est l'unique réponse pour lutter contre la pauvreté ne correspond pas à la diversité des situations de pauvreté.

Des personnes insérées sur le marché de l'emploi peuvent être pauvres, et de nombreux publics ne sont pas directement concernés par l'insertion économique et professionnelle : enfants, personnes âgées, personnes en situation de grande invalidité par exemple.

De ce point de vue, le RUA devra s'attacher à répondre à la situation de certains publics spécifiques comme les jeunes entre 18 et 25 ans qui ne perçoivent pas le RSA, personnes isolées, familles à la rue, demandeurs d'asile... Toutes les prestations en soutien aux personnes n'ont pas vocation à être incitatives, mais également à assurer les conditions matérielles dignes indispensables y compris dans une perspective de retour à l'emploi. De même, la question de l'accompagnement des personnes liées au RUA doit être abordée.

La question du périmètre doit être clarifiée, particulièrement s'agissant des APL, qui n'est pas un revenu en tant que tel contrairement aux autres prestations.

C'est par ailleurs une prestation qui se calcule indépendamment de la situation familiale. L'accès au logement est un facteur d'insertion essentiel, d'ailleurs de nombreuses personnes en activité sont sans logement personnel, on ne saurait considérer que ces dernières ne sont pas exclues.

Nous souhaitons également partager un point d'alerte : le RUA s'inscrit dans une logique de renforcement des contreparties demandées à ses allocataires. Depuis plusieurs années, **certaines pratiques se développent pour inciter les allocataires du RSA à exercer des heures de bénévolat**. En tant que réseau de 72 000 bénévoles, nous savons que le bénévolat peut constituer un levier très efficace d'insertion. En revanche, il doit être libre, volontaire et sur une responsabilité acceptée. Un système de contreparties dans lequel l'exercice de bénévolat deviendrait obligatoire ne serait pas acceptable.

Les mesures de conditionnement des prestations à une contrepartie ont-elles un effet réel sur la reprise d'activité et sur l'insertion des publics ? Nous ne sommes pas en capacité de l'évaluer. En revanche, **nous en appelons à la plus grande prudence dans les termes employés qui ne doivent pas déboucher sur une stigmatisation accrue des plus démunis** en alimentant l'idée reçue selon laquelle que la pauvreté serait une situation « choisie » par des personnes qui se mettraient délibérément en dehors du marché de l'emploi pour cumuler des prestations sociales.

De même, le constat qui vise à signifier que les prestations sont en tant que telles désincitatives à l'activité n'est pas démontré. **Ce sont plutôt les freins au retour à l'emploi qui peuvent hélas parfois être désincitatifs**. C'est le cas notamment lorsqu'aller travailler coûte cher et que travailler ne permet pas de couvrir les frais liés à la reprise d'activité comme la mobilité ou la garde d'enfants notamment.

Les Restos auront donc à cœur de participer à la concertation avec l'exigence d'un RUA qui permette de répondre à la variété des situations, et notamment celles des plus précaires.